

<https://enseignants.se-unsa.org/Mouvement-inter-2023-les-notes-de-service-sont-publiees>



# Mouvement inter 2023 : les notes de service sont publiées

!

- Ma mobilité géographique - Fil d'actu -

Date de mise en ligne : jeudi 27 octobre 2022

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---



Vous envisagez de participer aux opérations du mouvement 2023 pour obtenir votre premier poste ou changer d'académie/de département à la rentrée prochaine ?

Le SE-Unsa vous décrypte tout et vous propose son aide dans toutes vos démarches.

Les notes de service ministérielles définissant les règles et les modalités de participation au mouvement inter 2023 ont été publiées ce jeudi 27 octobre 2022.

Le mouvement inter « classique »

La saisie des vœux pour participer au mouvement inter 1er degré, 2d degré et PsyEN sera ouverte du 16 novembre 2022 (12h heure de Paris) au 7 décembre 2022 (12h heure de Paris).

Elle s'effectuera via l'application *Siam*, accessible depuis l'assistant carrière [I-prof](#).

Les résultats individuels sont programmés au 7 mars 2023.

### **Mouvement des enseignants du 1er degré**

#### Cas particulier des affectations à Mayotte

Les enseignants du 1er degré détenant la certification « français langue seconde » et ayant obtenu à ce titre une mutation à Mayotte peuvent bénéficier :

- d'un droit de retour dans leur département d'origine ;
- d'une priorité absolue pour le département qu'ils souhaitent rejoindre, sous réserve d'avoir exercé à Mayotte pendant au moins 4 ans.

Les enseignants qui remplissent les conditions pour bénéficier de l'une de ces deux options et qui souhaitent la mettre en œuvre pour la rentrée scolaire 2023 doivent participer aux opérations de mobilité interdépartementales 2023.

#### Nouveauté

Au regard de la fusion des académies de Caen et Rouen, il est précisé qu'à compter du mouvement interdépartemental 2023, l'octroi de la bonification complémentaire liée à l'éloignement du conjoint s'appréciera désormais en fonction du périmètre de la nouvelle académie de Normandie.

[Consulter la note de service Mobilité des enseignants du 1er degré](#)

### **Mouvement des enseignants du 2d degré, CPE et PsyEN**

### Nouveauté

Au regard de la fusion des académies de Caen et Rouen, il est précisé que :

- pour le décompte des années de séparation :  
Pour toute demande d'entrée dans la nouvelle académie de Normandie, en cas d'éligibilité à la bonification dite de rapprochement de conjoints, le décompte des années de séparation entre conjoints s'opère rétroactivement en tenant compte des années de séparation constatées pour l'entrée dans les académies de Caen et de Rouen.
- pour le décompte des années de vœux préférentiels :  
Pour toute demande d'entrée dans la nouvelle académie de Normandie, en cas d'éligibilité à la bonification dite du vœu préférentiel, le décompte des années de vœu préférentiel d'entrée dans la nouvelle académie s'opère rétroactivement en tenant compte des vœux préférentiels constatés pour l'entrée dans les académies de Caen et de Rouen.

[Consulter la note de service Mobilité des enseignants du 2d, CPE et PsyEN](#)

Le mouvement inter sur postes à profil dit « POP »

La saisie des vœux pour participer au mouvement inter sur postes à profil 1er degré sera ouverte du 16 au 28 novembre 2022 (12 h heure de Paris).

Elle s'effectuera via l'application *Colibris*.

Pour en savoir plus sur le mouvement POP 1er degré : [lire notre article](#)

La saisie des vœux pour participer au mouvement spécifique du 2d degré incluant le mouvement inter sur postes à profil 2d degré sera ouverte du 16 novembre 2022 (12 h heure de Paris) au 7 décembre (12 h heure de Paris).

Elle s'effectuera via l'application *Siam*, accessible depuis l'assistant carrière *I-prof*.

Pour en savoir plus sur le mouvement POP 2d degré : [lire notre article](#)

Faire les bons choix !

La compréhension de toutes les subtilités des notes de service est capitale pour mettre toutes les chances de son côté au cours des différentes étapes (saisie des vœux, confirmation de participation avec envoi des pièces justificatives, vérification du barème, réception du résultat, ...).

Mais rassurez-vous, le SE-Unsa est là pour tout vous expliquer, vous conseiller et vous accompagner tout au long des démarches !

L'accompagnement *Mouvement* du SE-Unsa, c'est :

- des communications personnalisées pour ne manquer aucun élément de barème, n'oublier aucune pièce justificative, ne rater aucune échéance ;
- des outils pour élaborer la meilleure stratégie et réussir chaque étape ;
- un accueil individualisé sur le nouveau territoire par nos équipes locales ;
- une aide en cas de mouvement défavorable.

## Mouvement inter 2023 : les notes de service sont publiées !

---

Alors, dès aujourd'hui, demandez l'accompagnement *Mouvement* du SE-Unsa en complétant [notre formulaire en ligne](#) !

Vous recevrez gratuitement notre publication *Mouvement 2023* afin de connaître et comprendre le plus aisément possible les règles et les modalités de participation, vous recevrez une alerte à chaque échéance importante du calendrier des opérations et vous bénéficierez des conseils et de l'expertise des militants du SE-Unsa !

Et après les résultats, le SE-Unsa vous accueillera et vous guidera dans votre nouveau département/nouvelle académie.